

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis municipal n°9-2017 portant sur :

Crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies»

Au Conseil Communal
de et à 1008 Prilly

Prilly, le 8 juin 2017

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux.

La commission des finances chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie en date du 1^{er} juin 2017, de 19H00 à 20h20 à Castelmont dans la composition suivante :

Mme Sylvie Krattinger (PS), présidente
Mme Elia Pochon (PLR)
M. Jean-Claude Bi-Bandeda (PS)
M. Helder Da Costa (Les Verts) (suppléant de Mme Rebecca Joly)
M. Fabien Deillon (UDC)
M. Jean-Baptiste Di Natale (PDC), rapporteur
M. Jean-Pierre Dupertuis (PLR)

La Municipalité est représentée par Mme Anne Bourquin Büchi.

Objet du préavis :

En introduction Mme Anne Bourquin Büchi excuse, Monsieur Heller, chef de service, actuellement en vacances (heures supplémentaires). Elle attire notre attention sur la particularité de ce préavis, il s'agit en effet de se prononcer sur un crédit complémentaire sur le budget de fonctionnement 2016. Elle souligne le fait que ceci est extrêmement rare et que ce cas ne s'est pas présenté depuis 2008. Le compte en question prend en charge les dépenses liées aux places de crèches-garderies externes à nos structures pour le pré-scolaire. Les conventions signées avec ces trois institutions (Marronniers, Béthanie, Oiseau Lyre) définissent un nombre maximum de places à disposition pour Prilly, à savoir 2 pour les Marronniers, 5 pour Béthanie et 5 pour l'Oiseau Lyre. Dans le cadre de ces 12 places, nous devons respecter notre engagement et nous ne pouvons pas refuser la demande.

Concernant l'explication de ce dépassement, Mme Anne Bourquin Büchi nous informe que le budget 2016 a clairement été une erreur de raisonnement. Le budget n'a pas tenu compte d'une utilisation totale des places disponibles mais simplement d'une augmentation par rapport aux

comptes 2015. De plus les comptes 2015 ne tenaient pas compte du décompte final reçu courant 2016 pour les Marronniers et pour Béthanie. Il est à relever que le prix des places d'accueil dans ces deux structures n'est pas supérieur à celui du réseau AJENOL.

Discussion et questions :

Si le budget 2016 a été mal calculé comme annoncé par Mme Anne Bourquin Büchi, il en va de même pour le budget 2017, et ce malgré l'augmentation sensible prévue sur celui-ci. Le montant prévu au budget 2017 est de CHF 266'000.-, contre CHF 200'000.- pour 2016. Et, les acomptes ont été réévalués à la hausse. Il est probable, mais pas encore acquis, qu'une autre demande de crédit complémentaire sera nécessaire pour 2017.

S'agissant du contrôle des places disponibles dans ces crèches-garderies, le chef de service est tenu au courant de leur utilisation et des éventuelles vacances. Pour rappel l'Oiseau Lyre, faisant partie du réseau AJENOL les places sont à disposition de tout le réseau. A noter que la convention AJENOL – Oiseau Lyre a été dénoncée pour le 31.12.2017, cette dénonciation n'a aucun lien avec ce dépassement.

Le point le plus délicat selon la commission porte sur le suivi des dépenses par rapport au budget. Il semblerait que, selon Mme Anne Bourquin Büchi, le compte en question avait déjà atteint le budget annuel prévu au mois de juillet 2016. Dès lors, se pose la question du manque de contrôle. Ce compte ne serait suivi que par la bourse et n'aurait à priori pas de contrôle direct de ses responsables, comme cela serait le cas pour les autres comptes.

La deuxième interrogation principale de la commission des finances porte sur les transitoires liés à ce compte. Il apparaît que ceux-ci ne sont pas pris en compte.

Un commissaire s'étonne du montant du préavis de CHF 131'000.- alors que le dépassement exact est de CHF 130'716.80, il n'est pas donné de justificatif sur cet arrondi.

Lors des explications de Mme Anne Bourquin Büchi, la COFIN apprend que les chefs de service ont une autorisation de dépassement de budget de CHF 5'000.-

La commission remercie Mme Anne Bourquin Büchi pour ces explications.

Délibérations :

La commission résume les différents points discutés avec Mme Anne Bourquin Büchi.

La COFIN est consciente qu'il s'agit d'un cas rare, néanmoins, ce dépassement de CHF 130'716.80 (+65%) révèle différents points qui méritent réflexion. Tout d'abord l'absence, à priori à tous les niveaux, de contrôle du budget, en tous les cas sur ce compte. Aucun système d'alarme ne signale un dépassement de budget, le suivi organisationnel et technique semble à revoir. La COFIN a, à ce sujet, déjà prévu un vœu avec son rapport sur les comptes 2016 (vœu numéro 1). La COFIN est mécontente de constater l'absence de suivi budgétaire. En effet, un tel dépassement était déjà repérable en juillet 2016. Or, en juillet aucune mesure n'a été mise en place pour régler ce problème.

S'agissant de l'absence de transitoires, les comptes annuels ne prennent donc pas considération les dépenses réelles de l'année. La commission est consciente que ceux-ci sont parfois difficiles à estimer, toutefois des solutions peuvent être trouvées avec un calcul plus fin des acomptes ou avec

des décomptes plus fréquents. Pour rappel le montant facturé mi 2016 était de CHF 68'116.80 pour un budget de CHF 180'000.-, soit plus d'un tiers !

La présentation tardive de ce préavis, alors que les comptes sont bouclés depuis plusieurs mois, interpelle également la commission.

Vote :

Au vote final, la commission accepte les conclusions du préavis avec 5 voix pour et 2 absentions

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal n° 9-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies».

Au nom de la commission

Mme Sylvie Krattinger, présidente

M Jean-Baptiste Di Natale, rapporteur